



Fraude aux allocations logement

Par **clakassa**, le **05/01/2011** à **20:26**

Bonjour,

je connais qq un en invalidité qui perçoit le fns et qui a hérité de son père depuis 3a ;100000euros et qui allégrement n'a jamais déclaré son changement de situation depuis cette date lors de la déclaration trimestrielle;elle perçoit sa pension son fns et l'apl au maxi et bien sur exonérée d'impôts, c'est pas beau tt ca!!!!!!!!!!!!

Par **corima**, le **05/01/2011** à **20:41**

Et ce que vous faites est encore moins beau, cela ne vous regarde pas, si ça lui tombe dessus, la CAF saura se faire rembourser !!!!!

Ca vous enlève quoi à vous ? Rien !

Et ça vous rapportera quoi ? Rien !

C'est une personne en invalidité et qui a perdu son père ! Deux malheurs et vous voulez lui en coller un troisième ? Honte sur vous ! Pfffffffffff

Par **mimi493**, le **05/01/2011** à **20:42**

Un héritage ne se déclare pas dans les ressources et ne génère pas de changement de situation.

Si l'argent n'est pas placé, il ne génère pas de revenu donc ne joue pas sur le minimum vieillesse.

L'aigrissement vous égare